



Genève, le 14 novembre 2018
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département du territoire

Smog hivernal: début de la saison sensible pour cette pollution de l'air

Durant la saison froide, notamment lors des périodes de stratus, les concentrations de particules fines dans l'air peuvent temporairement augmenter et être à l'origine d'un épisode de "smog hivernal". Pour prévenir les atteintes sanitaires dues à des hausses ponctuelles de la pollution, l'information joue un rôle important. C'est pourquoi, l'Etat de Genève veille à assurer pour la population un accès à des données relatives à la qualité de l'air mises à jour en continu. Par ailleurs, adopter quelques bons comportements – comme privilégier des moyens de transports moins polluants ou veiller au bon usage de son chauffage – permet à tout un chacun d'agir activement en faveur de la qualité de l'air. Ces gestes contribuent ainsi à renforcer les actions mises en œuvre par le canton pour réduire cette pollution en intervenant de façon préventive sur ses sources.

Les particules fines sont les principales composantes du smog hivernal. Elles sont nocives pour la santé car les plus petites d'entre elles peuvent pénétrer au plus profond des ramifications des poumons, voire atteindre la circulation sanguine. Elles ont des origines diverses, telles que les procédés industriels, les phénomènes d'abrasion (usure des freins ou des pneus) ou encore les processus de combustion (moteurs à combustion, chauffage à bois, incinération, etc.) qui peuvent générer des particules potentiellement cancérigènes.

En temps normal, les particules fines en suspension dans l'air sont dispersées par la pluie ou le vent. Elles peuvent néanmoins s'accumuler – parfois fortement – lorsque des couches d'air froides sont piégées à basse altitude, en particulier durant les périodes de stratus. C'est donc plus particulièrement entre le mois de novembre et le mois de mars qu'il importe de prendre des précautions pour prévenir les effets indésirables des particules fines sur la santé.

Suivre en direct les niveaux de pollution

L'information joue un rôle important pour limiter les atteintes sanitaires liées à cette pollution. Afin de permettre, notamment aux personnes sensibles – enfants en bas âge, personnes âgées ou souffrant de maladies cardiaques ou respiratoires – et aux acteurs concernés (institutions de santé, foyers pour personnes âgées, crèches, etc.) d'adapter au mieux leurs pratiques, l'Etat de Genève met à disposition de la population des informations sur les niveaux de particules fines.

Ainsi, en continu, les données relatives aux concentrations de polluants sont diffusées sur les pages Internet air.ge.ch ou par le biais de l'application [AirCheck](#). Un bulletin quotidien de la pollution de l'air exprimée par l'indice "IPAIR" est également mis à la disposition des médias, qui peuvent le reprendre dans leur rubrique météo.

En prenant en compte ces données, chacun peut se protéger durant les journées affectées par des concentrations importantes de particules fines en :

- évitant les efforts physiques intenses à l'extérieur;
- évitant les expositions à d'autres facteurs irritants, comme le tabac, les fumées ou les solvants, pour ne pas aggraver les effets de la pollution;
- restant vigilant par rapport à toute aggravation de l'état de santé ou tout symptôme évocateur, et consulter son médecin le cas échéant;
- consultant rapidement un médecin en cas de gêne respiratoire ou cardiaque.

Agir à la source pour prévenir la pollution de l'air

Les polluants de l'air sont essentiellement issus des activités humaines. C'est en agissant sur les sources de ces substances et sur le long terme que l'on peut diminuer durablement la pollution atmosphérique. C'est précisément ce que visent les actions mises en œuvre par Genève (voir l'encadré).

Améliorer la qualité de l'air requiert aussi la collaboration de tous, car chacun peut en tout temps contribuer efficacement à cet objectif dans ses agissements individuels :

Pour ses déplacements :

- utiliser dans la mesure du possible des moyens de transports moins polluants tels que le vélo, les transports publics et la marche, ou privilégier le covoiturage;
- en conduisant, économiser du carburant, jusqu'à un plein sur dix, en appliquant des techniques simples comme :
 - rouler en 5ème dès 50 km/h;
 - éviter les accélérations qui nécessitent un freinage brusque;
 - couper le moteur pour tout arrêt de plus de 10 secondes;
 - ne jamais sous-gonfler les pneus;
 - éviter les charges inutiles, notamment sur le toit;
- au moment de choisir un nouveau véhicule, privilégier les modèles ayant un impact environnemental réduit, ce qui permet aussi de réaliser des économies en bénéficiant d'avantages fiscaux. Et pourquoi ne pas opter pour un véhicule électrique ?

Au quotidien :

- utiliser des produits sans ou pauvres en solvants organiques (peintures, vernis, laques, colles);
- utiliser de l'essence "alkylée" (sans benzène), carburant approprié pour les tondeuses, débroussailleuses, etc.
- s'assurer que son chauffage ou sa cheminée sont bien réglés et chauffer son logement en ne dépassant pas 20-22°C;
- pour son poêle ou sa cheminée, veiller à allumer le feu par le haut;
- privilégier les produits locaux et de saison, nécessitant moins de transports et d'énergie;
- respecter l'interdiction de brûler des déchets verts de jardin.

Il est recommandé d'adopter ces comportements toute l'année pour prévenir la pollution de l'air et ménager l'environnement. Ils prennent une importance accrue durant les saisons qui peuvent être affectées par des épisodes de smog.

Les mesures du canton pour une meilleure qualité de l'air

Pour [assainir durablement la qualité de l'air](#), le canton applique deux instruments complémentaires visant à prévenir la pollution atmosphérique en agissant sur les sources des émissions:

- *Stratégie de protection de l'air 2030* : le canton de Genève a élaboré cet outil directeur, pionnier en Suisse. Il coordonne toutes les politiques publiques concernées pour atteindre une réduction mesurable des polluants, soit une diminution de 50% des émissions d'oxydes d'azote et de 18% des particules fines en 2030 (par rapport aux références de 2005). Pour concrétiser ces objectifs, ses axes stratégiques ciblent notamment les activités à l'origine de la pollution de l'air – les chauffages, le secteur industriel et artisanal, le trafic routier – mais aussi des domaines plus transversaux, comme la coopération régionale.
- *Plan de mesures OPair 2018-2023* : cheville ouvrière de la lutte contre la pollution atmosphérique, le plan de mesures définit les mesures opérationnelles qui peuvent contribuer à l'assainissement de la qualité de l'air en couvrant toutes les politiques publiques définies par la stratégie. Dans sa mise à jour 2018-2023, il prévoit aussi d'assainir plus spécifiquement les zones du canton où la qualité de l'air est la moins satisfaisante, ainsi que des mesures mettant un accent particulier à l'encontre des particules fines.

Pour mettre en œuvre ces orientations, des actions concrètes sont développées par le canton.

Ainsi, en matière de chauffage, un dispositif innovant de surveillance établi en collaboration avec les maîtres ramoneurs identifie les chaudières dont les émissions dépassent les normes autorisées : chaque année, ce sont plus de 1000 installations qui sont assainies.

La mobilité fait à elle seule l'objet de sept mesures spécifiques. L'une d'elle vise à encourager l'essor de la mobilité électrique, notamment par le biais de mesures incitatives, avec cette année une [subvention de 250 francs à l'achat d'un vélo électrique](#). En 2019, c'est pour l'installation d'une borne de recharge dans les lieux d'habitat qu'une subvention sera disponible. De plus, les véhicules électriques bénéficient d'une [exonération fiscale](#) pouvant atteindre trois ans.

Dispositif en cas de pics de pollution

L'Etat de Genève privilégie la prévention de la pollution atmosphérique et vise avant tout à assainir l'air de façon durable par le biais d'actions de long terme. Cependant, en cas de smog – qu'il soit hivernal ou estival – un dispositif gradué est activé en vue d'agir à l'encontre de cette nuisance et de protéger la santé de la population. Celui-ci intègre des actions de prévention, d'incitation et d'intervention.

Pour en savoir plus sur le dispositif : www.ge.ch/pics-pollution-air.

Pour tout complément d'information: M. Philippe Royer, directeur du service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants, DT, T. +41 22 388 80 40.